

UNE AMBITION ULTRA-MARINE

| Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Martinique et Paris

Actualité fiscale et Loi de finances pour 2023

Réduction d'impôt pour investissement dans une PME, un ESUS et des parts de FCPI et FIP

- Bénéficiaires : personnes physiques (impôt sur le revenu)
- Prorogation du taux majoré de 25% pour les versements effectués au titre d'une souscription au capital d'une PME, d'un ESUS ou de parts de FCPI et FIP jusqu'au 31 décembre 2023.
- Un décret fixera la date d'application de ces dispositions.

Contactez-nous



Isabel-Michel GABRIEL

Avocat Associé

img@acseas.com

05 90 47 54 41

acseas.com

AcSeas
| AVOCATS